

COMMUNICATIONS

Les personnes, membres ou non membres de l'association, souhaitant présenter une communication au congrès doivent :

- 1 - être inscrites au Congrès ;
- 2 - envoyer un résumé d'une page avant le 15 mars 2011 avec : nom, prénom, titre de la communication, et le numéro de l'atelier ;
- 3 - envoyer leur texte à partir du 17 janvier 2011 à la même adresse (date limite 30 avril 2011).

Les responsables d'atelier organiseront les travaux et indiqueront :

- si la communication est retenue ;
- si elle pourra faire l'objet d'une présentation orale dans l'atelier ;
- si elle reste une communication écrite, intégrée aux actes du Congrès.

L'envoi d'un texte sous-entend implicitement l'autorisation de le publier sur le site de l'AFDC, publication numérique constituant les actes du Congrès, (voir sur le site : www.droitconstitutionnel.org les Actes du Congrès de Paris).

Le mode de citation est : " VIII^{ème} Congrès français de droit constitutionnel, AFDC, Nancy, 16,17,18 juin 2011".

"Nous attirons l'attention des participants et communicants au Congrès : le Congrès fera l'objet d'une captation vidéo".

Les autorisations de publication extérieures seront données, en accord avec le (ou les) auteur(s), par le Président de l'Association.

www.afdc-nancy.eu

INSCRIPTIONS

Inscriptions : du 1^{er} décembre 2010 au 30 mai 2011
Ludivine Starck, IRENEE, 13 place Carnot, CO 70026
54035 Nancy cedex
Téléphone : 03 54 50 45 50 - ludivine.starck@univ-nancy2.fr

"Le bulletin d'inscription sera en ligne à compter du 1er décembre 2010"

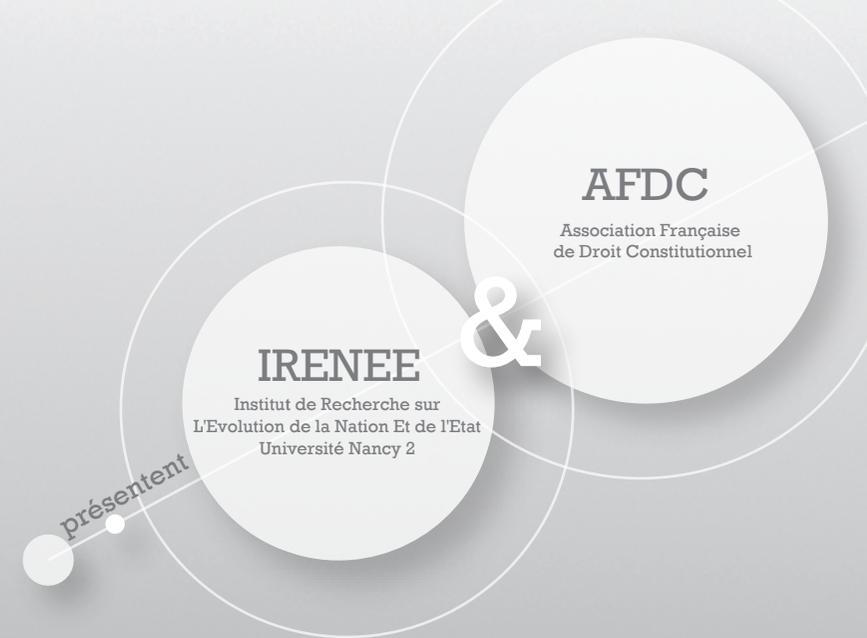
Montant des frais d'inscription (par personne) :

Membre de l'AFDC : 30 €

Non membre : 60 €

Étudiants, doctorants, moins de 30 ans : 20 €

Dîner du Congrès : 20 €



VIII^{ème} Congrès Français de Droit Constitutionnel

Nancy,
16, 17, 18 juin 2011

Le huitième Congrès de l'Association française de droit constitutionnel se tient à Nancy à l'invitation de l'IRENEE dirigé par le Professeur Stéphane Pierré-Caps.

Alors que le Congrès de Paris avait revêtu un caractère particulier et avait été organisé autour du cinquantième anniversaire de la Constitution, le Congrès de Nancy renoue avec la « vitrine » de la recherche en droit constitutionnel dans sa diversité, comme un lieu de rencontre entre les constitutionnalistes quels que soient leur centre d'intérêt (droit institutionnel, droit jurisprudentiel, théorie, histoire) et comme un pont dressé vers des disciplines voisines.

Ce congrès sera celui de la prise en compte d'un certain nombre d'évolutions autour de deux idées : celle de la circulation et celle de la mutation, à partir desquelles sont organisés neuf ateliers. La circulation permet les échanges toujours féconds, même s'ils peuvent être temporairement ou spécifiquement conflictuels, entre les ordres juridiques, national et européens, entre les différentes branches du droit, entre les analyses de droit positif et les apports philosophiques, ou issus d'autres disciplines sociales. Les mutations affectent tant le champ institutionnel que le champ jurisprudentiel dans leurs dimensions contemporaine et historique. Il suffit de songer aux évolutions qui affectent la notion de démocratie et auxquelles notre Association a consacré trois journées d'études. Il suffit d'évoquer la révision constitutionnelle de 2008, tant en ce qui concerne la revalorisation du Parlement que la mise en place de la Question prioritaire de constitutionnalité.

Le Congrès ne constitue pas le cœur de l'activité de l'Association qui, au quotidien, s'attache à favoriser l'expression de la recherche dans sa diversité et à entretenir des échanges avec les différentes professions juridiques et les pouvoirs publics. Il en constitue cependant la manifestation la plus emblématique. Ouvert prioritairement, mais sans exclusive, aux jeunes chercheurs, au delà des constitutionnalistes de stricte obédience, il a toujours constitué un lieu de rencontre et d'échange irremplaçables.

Bertrand MATHIEU, Président de l'AFDC

Appel à Contributions

Tous ceux qui souhaitent présenter une communication dans l'un ou l'autre des ateliers sont invités à se faire connaître avant le 15 mars 2011, à l'adresse suivante : congres.nancy@droitconstitutionnel.org

Pour consulter les grilles d'analyses et télécharger le bulletin d'inscription : www.afdc-nancy.eu

La problématique retenue est la circulation du droit constitutionnel.

Les mutations contemporaines du droit constitutionnel (généralisation et mouvement permanent de création constitutionnelle) expliquent ses interactions avec son environnement juridique, politique et académique. Désormais établi comme une discipline à part entière, il n'est pas pour autant autonome car il est au principe d'une véritable circulation à double sens. Certes influencé depuis toujours par d'autres disciplines, il contribue aussi à leurs propres mutations. Par ailleurs, une véritable dynamique, un va-et-vient, s'instaure entre la pratique politique et juridique du droit constitutionnel et son étude, voire entre les pratiques issues de différents États.

Deux axes sont mis en avant autour de 9 ateliers :

1. Circulation entre le droit constitutionnel et les autres disciplines

- ATELIER 1 : Droit constitutionnel et autres branches du droit
- ATELIER 2 : Droit constitutionnel et droit externe
- ATELIER 3 : Droit constitutionnel et sciences humaines et sociales
- ATELIER 4 : Droit constitutionnel et droit comparé
- ATELIER 5 : Droit constitutionnel et théorie, philosophie du droit

2. Les mutations du champ du droit constitutionnel

- ATELIER 6 : Aspects institutionnels nationaux
- ATELIER 7 : Aspects jurisprudentiels
- ATELIER 8 : Aspects territoriaux
- ATELIER 9 : Aspects historiques